

Gestion de patrimoine & Risque

■ Editorial



Gérard VARONA

Président de la C.C.E.F.
Expert-Comptable
Commissaire aux comptes

CONVERGENCE lancé lors de notre dernière convention portait sur l'évaluation et la transmission d'entreprises.

Nous avons souhaité cette année en étoffer le contenu afin qu'il devienne un véritable cahier abordant des thématiques liées à l'expertise financière et plus généralement aux conseils aux entreprises et aux particuliers.

Nous avons fait le choix dans ce numéro d'évoquer "Gestion de patrimoine et risque" sous un éclairage innovant grâce au métissage exemplaire des contributions d'universitaires reconnus et de praticiens-experts de la CCEF : avocat, conseils en gestion de patrimoine.

Notre projet, à travers ces cahiers, est bien de développer une large communauté d'expertises complémentaires en élargissant notre compétence technique par le partage de nos expériences pour le plus grand bénéfice de nos clients.

Je remercie chaleureusement toutes celles et ceux qui ont œuvré avec passion à la rédaction de ce numéro de CONVERGENCE qui allie si bien rassemblement, partage et développement.

Ouvrage coordonné
par



Lionel ESCAFFRE

Professeur associé à l'Université d'Angers
G.R.A.N.E.M.
Commissaire aux comptes
Rédacteur en chef des cahiers CONVERGENCE
Président de la C.C.E.F. Pays de la Loire
lionel.escaffre@free.fr



Bruno SÉJOURNÉ

Maître de Conférences à l'Université d'Angers
G.R.A.N.E.M.
Directeur de l'Ecole Supérieure d'Economie et de
Management des Patrimoines
bruno.sejourne@univ-angers.fr

Avant-propos

■ Lionel ESCAFFRE

■ Bruno SÉJOURNÉ

L'idée de ce recueil est d'analyser le risque sous-jacent à toute décision de gestion de patrimoine. Nous y avons rassemblé six contributions de Professionnels et d'Universitaires enseignant à l'École supérieure d'économie et de management des patrimoines de l'Université d'Angers, en formation initiale et continue.

Le lien entre le risque et la gestion de patrimoine recouvre des domaines divers qu'illustrent très bien les articles présentés ci-après. Il ne s'agit pas ici de proposer une revue exhaustive de la thématique mais plus d'analyser des points techniques significatifs rencontrés par tous les professionnels dont l'activité est directement ou indirectement impliquée dans la gestion de patrimoine.

Ce numéro est divisé en deux grands chapitres qui résument les deux facettes de la problématique. D'une part, il s'agit d'étudier le risque inhérent à toute décision de gestion, d'autre part, le risque est analysé par rapport à la responsabilité qu'elle engendre pour le professionnel qui exerce une activité de conseil en la matière.

Au sein du premier chapitre, François Sauvage nous propose une lecture relative au démembrement de la clause bénéficiaire d'un contrat d'assurance vie suite au vote de la loi n° 2007-1223 du 21 août 2007 en faveur du travail, de l'emploi, et du pouvoir d'achat. Il montre les avantages en matière fiscale de l'usufruit. La loi favorise, en effet, indirectement, le démembrement de la clause bénéficiaire d'un contrat d'assurance-vie souscrit en faveur du conjoint.

Dans un champ d'exercice différent, Dominique Sagot-Duvaurox s'intéresse aux œuvres d'art et plus particulièrement à la formation de leur valeur économique. L'auteur identifie les facteurs qui affectent cette valeur. Il montre que l'achat exclusivement fondé sur un ressenti esthétique ne se combine pas facilement avec la recherche d'une rentabilité élevée.

Le risque associé à la gestion du patrimoine financier est abordé par Bruno Séjourné qui propose d'étudier les stratégies de diversification temporelle, souvent offertes sur les produits d'épargne à long terme.

L'article rappelle deux idées importantes : d'une part, les actions offrent davantage de

performance sur le long terme que les actifs non risqués, d'autre part, le risque, mesuré par l'écart type ou la variance de la rentabilité, diminue avec le temps. L'auteur montre que les placements risqués combinés à un effort d'épargne pour la retraite ont tendance à augmenter chez les ménages avec l'âge. Il est alors intéressant de rappeler que plus l'effort d'épargne pour la retraite est tardif, moins la stratégie de diversification temporelle mérite d'être mise en place puisque le risque de perte augmente quand la durée du placement souhaitée se réduit.

Dans un second chapitre qui s'adresse plus particulièrement au conseil en gestion de patrimoine, Didier Pagel propose une démarche de maîtrise de risque en stipulant que la gestion de patrimoine est "la science qui étudie les comportements de l'homme à travers la relation entre ses fins et les ressources rares dont il dispose dans le choix de ses actions." De nombreux points illustrent la démarche inhérente à tout comportement de gestionnaire de patrimoine comme la formation continue, l'éthique, la sécurité des systèmes de gestion et la formalisation des procédures de l'organisation.

Ces procédures sont de nature à protéger les conseils contre des risques de contentieux dont le traitement est souvent délicat. En effet, Silvestre Tandeau de Marsac précise que l'évolution de la jurisprudence est de plus en plus sévère pour les prestataires de services tenus à une obligation de conseil. L'auteur rappelle que si l'écrit est une source de contentieux, la rédaction systématique d'une lettre de mission et d'un bilan patrimonial démontre aisément le respect par le professionnel de son obligation d'information et de son devoir de conseil en cas de mise en cause.

Ce risque de contentieux est à analyser au regard d'une approche pragmatique de la responsabilité civile du conseil en gestion de patrimoine. Gilles Pietriga présente le champ d'application des assurances civiles professionnelles en proposant une gestion de certains sinistres. L'auteur conclut sur la nécessité de développer une formation et une information en continu des professionnels qui doivent respecter l'obligation d'information des investisseurs.

Sommaire

Chapitre 1

Gestion de patrimoine et risque de gestion

Le démembrement de la clause
bénéficiaire d'un contrat
d'assurance-vie entre époux
au lendemain de la loi du
n° 2007-1223 du 21 août 2007
en faveur du travail, de l'emploi et
du pouvoir d'achat : un risque payant ?

François SAUVAGE P 5

L'achat d'oeuvre d'art,
un placement risqué ?

Dominique SAGOT-DUVAUROUX P 9

La stratégie de diversification
temporelle

Bruno SÉJOURNÉ P 12

Chapitre 2

Le risque du professionnel de la gestion de patrimoine

Maîtrise des risques :
Menace ou opportunité

Didier PAGEL P 15

Le risque contentieux

Silvestre TANDEAU de MARSAC P 17

Gestion de patrimoine
et responsabilité civile :
une approche pragmatique

Gilles PIETRIGA P 21